

**Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;  
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

**Arrête**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Gestion de production, logistique et achats** parcours : **E-Logistique FI/FA/FC** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

**Semestre(s) : 7 à 10**

**Président du jury :** M. IDEL MAHJOUB YASSINE

**Membres du jury :**

1. M. BEKRAR ABDELGHANI (RP)
2. M. CAULIER PATRICE (RP)
3. M. IDEL MAHJOUB YASSINE
4. M. CHARGUI Tarik
5. M. AIT EL CADI ABDESSAMAD
6. M. CREVITS IGOR

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur délégué aux formations et le Directeur général des services de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Jean-Christophe POPIEUL

